

Le Courriel d'information

n°293 – Vendredi 21 Décembre 2001.

DESESPOIR ARGENTIN

Dans ce numéro

1- Mettez des « P'tits ATTAC » dans les souliers pour les fêtes
On s'excuse par avance d'avoir sombré dans le consumérisme et surtout de déroger à notre règle de ne pas publier d'annonce dans le Courriel. Pardon. Mais un groupe local, en France, a su nous émouvoir et nous avons tenu à faire partager cette petite joie d'offrir.

2- Une Bonne Nouvelle …
Et tout ça parce que les travailleurs sont tellement avides qu'ils prétendent à des garanties et à une continuité dans le travail (et pourquoi pas encore une retraite à un âge où ils auraient encore la force de se tenir tout seul debout ?)

3- La taxe Tobin est-elle applicable en Europe uniquement ?
Existe-t-il des moyens intelligents et réalistes de l'introduire, par exemple dans le cadre d'une initiative européenne commune, sans la participation des Etats-Unis ? Nous ne nous préoccuperons ici que de cette question.

4- Une nouvelle faillite du FMI
Le FMI a le pouvoir d'imposer ces politiques d'importance majeure à des douzaines de pays parce qu'il domine un cartel de créanciers, très semblable au cartel pétrolier de l'OPEP. Ceux qui refusent de suivre les "conseils" du FMI s'aperçoivent qu'ils n'ont plus accès au crédit de la Banque mondiale et d'autres prêteurs multilatéraux - tels la Banque interaméricaine pour le développement (Inter-American Bank for Development) ou les gouvernements du G7 - ou même au crédit privé.

5- L'Argentine : un pays pauvre, aux millionnaires en fuite
La fuite des capitaux s'est accéléré l'an dernier, tandis que le pays était étranglé par les intérêts de la dette. Le coût de l'endettement correspond à 17 fois les capitaux en fuite. Un pays en banqueroute dont les capitalistes fortunés virent leur fonds à l'étranger.

6- Brèves d'OMC
Fast-track. Pour obtenir le soutien des Démocrates le texte contenait plusieurs amendements en liaison avec l'environnement et le monde du travail. Les organisations qui s'occupent de l'environnement l'ont toutefois vivement critiqué, car il pourrait empêcher que des dispositions environnementales, sanitaires ou sociales soient incluses dans de futurs accords commerciaux. Ce nouveau texte accorde le "fast track" à l'Administration Bush jusqu'en 2007 (sauf désaveu du Congrès en 2005).

5- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Mettez des « P'tits ATTAC » dans les souliers pour les fêtes

Les fêtes de fin d'année approchent. Du reste 2002 arrive à grands pas. Pour ces quelques événements mineurs somme toute, traditionnels dans cette région du monde, nous avons une petite suggestion de cadeau à vous faire.

Un calendrier. Que disons-nous ? Diable ! Un superbe calendrier.

Nous certifions qu'il possède bien tous les mois de 2002 et tous les jours des mois. Le calendrier est complet. C'est certifié.

Mais en plus il est beau. Il est le fruit de l'imagination d'un groupe local, attac87, d'un photographe et d'un atelier graphique. Il est le résultat de quelques mois de travail et de centaines de photos pour n'en retenir que 12.

Et comme nous ne lésinons devant rien, nous en profitons pour lancer un grand-jeu concours : la dix millième commande sera gratuite (n'oubliez donc pas de vous recommander du Courriel pour participer), c'est à dire payée par le Courriel pas par ATTAC 87 qui cherche justement à financer ses activités et à permettre à tous les groupes locaux qui le souhaitent d'en faire de même.



Nous avons dérogé à notre politique de ne jamais publier d'annonces, mais la joie d'offrir une jolie nouvelle nous anime aujourd'hui.

Pour obtenir des renseignements
attac87@attac.org
Ou Jean Pierre Clausse 05.55.01.28.69
Ou ATTAC 87 – Maison des Droits de l'Homme – 37, rue Frédéric Mistral – 87100 Limoges

Et comme vous pouvez ne pas nous croire sur parole, vous trouverez quelques photos et une présentation à l'adresse :
http://www.local.attac.org/attac87/calendrierattac87.html

Une Bonne Nouvelle ...

On a "Licencié " les droits des travailleurs...

Par A.L.L.B.A.

Le gouvernement [italien] veut carte blanche pour changer le Statut des travailleurs et les modalités des contrats de travail. Cette " délégation " signifierait que plus rien dans ce domaine n'aura à passer par le Parlement.

Changer l'Article 18 du Statut des travailleurs, signifiera que certains travailleurs engagés à temps indéterminé (mais qui ont la malchance de se trouver dans certaines conditions particulières) perdront de toutes façons leur emploi même s'ils ont été licenciés illégitimement.

Il s'agit des employés qui ont été engagés avec un contrat à durée déterminée dont le contrat a été transformé en contrat à durée indéterminée, ou encore, des travailleurs de société " non déclarées "qui décident de " sortir du noir " ou encore d'entreprises qui dépassent le seuil de 15 employés (nombre en dessous duquel, le Statut des travailleurs ne s'applique pas) .

Dans ces cas et cela pour les 4 années à venir – mais des possibilités de prorogation sont déjà prévues – la réintégration du travailleur dans son poste par décision judiciaire serait remplacée par une simple indemnité (un pourboire en quelle que sorte).

Il est évident qu'il s'agit d'une brèche dans la digue destinée à protéger le plus faible, le travailleur, contre le plus fort. Digue qu'il y aurait plutôt lieu d'élargir à tous ces travaux sans garanties qui viennent d'être autorisés par la loi ces dernières années.

Cette décision se traduira dans la pratique par la précarisation de tous les nouveaux contrats d'engagements et par ailleurs par le fait qu'il sera plus avantageux de créer des entreprises au noir (puisque de toute façon interviendra la "remise fiscale "!). Cela se traduira sans fausse pudeur par « la croissance de l'emploi doit passer par la suspension des droits des travailleurs »

Il est utile de rappeler que la détérioration du Statut des travailleurs à fait l'objet il y a seulement un an d'un référendum des Radicaux, financé par la Cofindustria (le patronat ndtr) qui fut accueilli par une abstention importante et en tout cas repoussé par la majorité des votants.

Quant à la question des contrats d'engagement, en phase avec la tendance à la précarisation du rapport de travail soutenue par les derniers gouvernements toutes couleurs, elle a été acceptée par les syndicats CGIL CISL UIL . Dans la délégation donnée au gouvernement on parle " de stimuler l'adaptabilité des employés " (sic) au fait de ne plus avoir un emploi garanti.

Le Gouvernement veut en fait rendre le marché italien semblable, non à cette Europe que l'on cite toujours quand il est question de nous faire avaler la détérioration (du statut des travailleurs ,ndtr), mais plutôt à ceux des "Pays en Développement " (façon de parler) où le travail à temps indéterminé est une rareté .

Pour arriver à ce beau résultat, on prévoit :

- Une diminution des cas d'interdiction d'intermédiation en matière de main d'oeuvre et des incitations à l'embauche privée (prévoyant même le leasing de main d'oeuvre)," une technique innovatrice de gestion du personnel centrée sur l'utilisation d'agences spécialisées dans la fourniture de main d'oeuvre de manière continue et non pas à temps déterminé comme dans le cas du travail intérimaire ".

- Une promotion de la sous-traitance des services par les entreprises (suffisent pour cela, les raisons techniques, organisationnelles et de production habituelles, feuille de figuier qui recouvre tout ce que l'on veut)

- Une libéralisation ultérieure des emplois à temps partiel qui en pratique se substitueraient à ceux à temps plein et pourraient ainsi être comptés dans les statistiques de l'emploi.

- L'introduction de nouveaux types d'emploi, temporaires. Occasionnels, accessoires, à prestations réparties, par projets, dont les noms laissent déjà imaginer quel type de société ils préfigurent :

En effet, des revenus aussi sporadiques ne permettent pas (aux travailleurs, ndtr) de créer une famille, de mettre sur pied une maison, de programmer des enfants, de se procurer ces marchandises qu'ils produisent en si grande quantité ici même dans le "riche" Nord du Monde.

Une augmentation des emplois fictivement "autonomes" où l'inscription à l' IVA (équivalent de la TVA à laquelle sont astreints ceux qui fournissent des prestations professionnelles à titre indépendant, ndtr) et le grand mot d' "Auto-entrepreneur" arrivent mal à cacher un rapport de subordination de fait à une entreprise. Avec une grande clairvoyance on prévoit déjà que les accords correspondants au niveau territorial (adieu aux contrats collectifs nationaux, voir la loi récente sur le "fédéralisme ") seront valides même de façon séparée c'est à dire non souscrits par tous les syndicats. Le tout servi dans une optique moraliste qui rend les règles actuelles de l'emploi responsable de l'existence d'un tel volume de "travail au noir".

Et tout ça parce que les travailleurs sont tellement avides qu'ils prétendent à des garanties et à une continuité dans le travail (et pourquoi pas encore une retraite à un âge où ils auraient encore la force de se tenir tout seul debout ?)

Par conséquent, licenciements plus faciles pour certains (ceux qui grâce à l'article 18 actuel, seraient protégés en cas de licenciement abusif) et précarité à gogo pour tous les autres avec la perspective que le travaille moins garanti engloutisse peu à peu les "bons" emplois, laissent les "travailleurs-marchandises" se faire réciproquement concurrence sans grande possibilité de tutelle collective (c'est à dire de syndicats).

Les préoccupations de travailleurs, qui dans diverses usines ont déjà exprimé leur désaccord en se mettant en grève, sont donc amplement justifiées. Mais la réponse de la CGIL CISL UIL : 2 heures d'assemblée pour en discuter et pas même dans toutes les entreprises, a fait sourire jusqu'au Gouvernement.

Tout cela pue la concertation avortée, avec les Syndicats semblant plus intéressés à défendre un simulacre de participation aux décisions et à se repositionner dans la lutte d'influence du pouvoir, qu'à repousser les détériorations du Statut des travailleurs se traduisant pour ceux ci, durant ces dernières années, par une perte d'influence et de pouvoir d'achat.

Les travailleurs devront par conséquent se prononcer sur ces propositions, aux quelles il ne peut être sérieusement répondu que par la grève générale de toutes les catégories.

Notre Avenir est en jeu !

Nous ne permettons pas au président du moment de la COFINDUSTRIA d'en décider pour nous .

ALLBA Association des travailleuses et travailleurs du secteur de la Banque et de l'Assurance Via Sta Giulia Torino
Allba@virgilio.it
Première publication Granello di Sabbia
redazione@attac.org
Traduction : Stan Gir et Pascale Liegeon, traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org

La taxe Tobin est-elle applicable en Europe uniquement ?

Par le Prof. Dr. Jörg Huffschmid

Remarque préliminaire

Nous ne discuterons pas ici de la nécessité sur le plan général de la taxe Tobin, ni de sa faisabilité technique. Sa nécessité est en effet admise jusque dans les sphères politiques et sa faisabilité n'est en aucune façon mise en doute par les banques. La réserve essentielle qu'elle suscite et qui justifie peut-être le rejet pur et simple de son concept – justification qui n'a d'ailleurs plus sa raison d'être sur le plan politique – se résume toujours ainsi : ce système ne peut fonctionner que si toutes les grandes places financières du monde y participent, ce dont on peut cependant fortement douter (à juste titre d'ailleurs, au moins dans un proche avenir). Les États-Unis, la plus grosse place financière du monde, n'appliqueront pas la taxe Tobin.

Son manque d'adaptabilité est-il un motif pour mettre la taxe Tobin aux oubliettes ? Existe-t-il des moyens intelligents et réalistes de l'introduire, par exemple dans le cadre d'une initiative européenne commune, sans la participation des Etats-Unis ? Nous ne nous préoccuperons ici que de cette question.

L'argument décisif selon lequel la taxe Tobin n'est pas applicable dans ces conditions est basé sur le fait que le commerce spéculatif de devises échappera à la zone d'application de la taxe Tobin (en l'occurrence l'Union européenne) et se concentrera ailleurs, c'est-à-dire aux États-Unis (ou sur des territoires offshore). Le but escompté n'est donc pas atteint et l'introduction de la taxe Tobin reste sans effet.

Trois questions permettent de vérifier cette affirmation:

1.Peut-on introduire la taxe Tobin dans un pays ou un groupe de pays comme l'Union européenne, et de quelle manière ?

2.Quels effets aurait l'introduction de la taxe Tobin dans l'Union européenne sur la réduction de la spéculation monétaire internationale ?

3.L'introduction de la taxe Tobin dans l'Union européenne va-t-elle pénaliser les entreprises européennes par rapport aux autres entreprises?

1. Peut-on introduire la taxe Tobin uniquement dans un groupe de pays, et de quelle manière ?

Il faut considérer cette question dans le cadre des échanges de dollars et d'euros, qui, en avril 2000, représentaient pour l'Allemagne 65% de la totalité de ses échanges monétaires et, pour la Grande-Bretagne, 28% (Banque des règlements internationaux, 71e Rapport annuel, p.99).

Il est en principe tout à fait possible d'identifier chacune des transactions monétaires. Deux points de départ entrent pour cela en ligne de compte. Primo, le processus de fixation des cours : aujourd'hui, dans le cadre des échanges bancaires, les cours sont fixés essentiellement grâce à l'informatique (c'est-à-dire entre 85 et 95%, cf. BRI, 71e Rapport annuel, p. 99). Il est donc très facile d'ajouter au programme informatique régissant la transaction une notification destinée à l'administration fiscale. Secundo, le processus effectif de paiement, au cours duquel, lors des échanges bancaires, on prend de plus en plus en compte chaque opération de change (au lieu de se baser sur le solde résultant de plusieurs opérations) afin de sécuriser le système financier.

Quatre cas seulement sont envisageables :

a.Achat de dollars contre des euros aux États-Unis, au comptant ou à terme Il s'agit de l'opération de change internationale classique, qui permet, pour une infime partie, de payer les importations ou les investissements à l'étranger, et, pour l'essentiel, d'immobiliser des valeurs à des fins d'arbitrage ou de spéculation. Une taxation ne pose ici aucun problème.

b.Achat de dollars contre des euros à Francfort auprès d'une banque, nationale ou étrangère, qui dispose déjà à Francfort d'un compte en dollars, et qui ne met donc en oeuvre aucune transaction internationale pour se procurer la monnaie étrangère. Cette transaction est consignée dans la comptabilité de l'acheteur et peut être taxée par un impôt sur le chiffre d'affaires, prélevé sous la forme d'une taxe sur la valeur ajoutée ou d'une taxe à la consommation.

c.Transfert d'euros sur un compte en euros aux États-Unis par virement, donc sans opération de change directe. Ces euros sont ensuite utilisés sur le marché des changes à des fins spéculatives, sans que cette spéculation soit soumise à la taxe Tobin. C'est surtout dans ce cas précis que les détracteurs de la taxe Tobin se font entendre. Mais la réponse est à cet égard relativement simple : puisque la volonté d'échapper au fisc ou la spéculation sont les motifs essentiels, voire les seuls motifs, de ce type de transactions (à l'étranger, l'euro n'est ni une unité de compte, ni un moyen de paiement, ni un instrument de conservation de la valeur), il faudrait taxer les transferts d'euros vers les États-Unis, ce qui techniquement ne pose aucun problème. Ainsi, une taxe Tobin appliquée à l'Union européenne peut frapper les opérations en euros, non seulement dans l'Union européenne, mais aussi dans le monde entier, à l'exception du cas suivant :

d.Les euros se trouvant déjà aux États-Unis sont utilisés à des fins spéculatives. Une taxe Tobin limitée à une seule région du monde ne peut dissuader ce type d'investisseurs, mais ce cas correspond de toute façon à un cas bien plus théorique et générant surtout très peu de profit pour les spéculateurs.(Sans tenir compte du fait que les euros transférés sur le compte en euros aux États-Unis ont déjà été taxés). Ce cas suppose en effet que les spéculateurs disposent à l'étranger de volumes importants de réserves en euros pouvant être rapidement transformées en liquidités (et ne générant donc que très peu de profits), qui, au besoin, peuvent être utilisées pour la spéculation monétaire. Avec l'introduction d'une taxe Tobin limitée à l'Union européenne, ce cas restera très marginal.



La conclusion est donc la suivante : si la taxe Tobin n'est pas introduite sur l'ensemble des grandes places financières, mais uniquement dans l'Union européenne, cette taxation ne doit pas nécessairement commencer par les opérations de change directes, c'est-à-dire les échanges d'euros et de dollars, mais par les virements de monnaie domestique à l'étranger. La taxe sur le chiffre d'affaires devient une taxe sur les capitaux sortants.

Techniquement, cette taxation peut certainement être mise en place. Elle a les mêmes effets que la taxation directe de l'opération de change et ne diffère en rien, par rapport aux paiements à l'étranger et aux investissements directs, de la taxe Tobin. Elle représente en outre un moyen efficace pour lutter contre le contournement de la taxe Tobin par le stockage de devises nationales à l'étranger.

Même seule, l'Union européenne est donc en mesure d'appliquer la taxe Tobin. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une taxe applicable à une seule région du monde. Cette taxe ne se limiterait pas à une région, elle s'appliquerait au commerce d'une monnaie, en l'occurrence l'euro. (D'autres pays pourraient appliquer au commerce de leur monnaie une taxe similaire).

2. Quels effets aurait l'Introduction de la taxe Tobin par l'Union européenne sur la réduction de la spéculation monétaire internationale ?

Il a été établi lors des discussions précédentes que la taxe Tobin n'est pas un remède miracle, mais une solution parmi tant d'autres pour lutter contre la spéculation financière, qu'elle est en particulier relativement peu utile pour lutter contre la spéculation de masse pure et simple, mais qu'elle est un outil efficace pour lutter contre le phénomène dévastateur des vagues spéculatives pouvant entraîner des crises majeures. Bien évidemment, ceci vaut aussi pour l'Introduction d'une taxe Tobin appliquée à l'euro.

Le volume financier concerné n'est pas négligeable puisque l'euro, malgré sa faiblesse, est en passe de devenir la deuxième monnaie mondiale. Le fait qu'il se situe et se situera toujours loin derrière le dollar ne doit pas cacher que la plupart des opérations de change impliquent déjà aujourd'hui le dollar et l'euro. Cela signifie qu'une partie de l'opération de change serait assujettie à une taxe Tobin appliquée dans l'Union européenne. Dans son rapport annuel, la BRI part du principe qu' "au début de l'union monétaire, l'euro a été utilisé dans environ 50% de toutes les transactions du marché des changes. A long terme, ce pourcentage pourrait s'accroître" (69e Rapport annuel, p.131). Si plus de la moitié des opérations de change en euros sont soumises à la taxe Tobin, il s'agit alors sans aucun doute d'un volume important à l'échelle mondiale qui peut contribuer à la stabilisation des marchés financiers. Par ailleurs, étant donné que la volatilité, ou instabilité, des taux de change s'est accrue de manière significative (de 8,2 en 1998 à 13,4 en 2000), depuis l'union monétaire, précisément entre l'euro et le dollar (71AR, p.99), cette stabilisation pourrait être très utile.

Par ailleurs, l'Introduction de la taxe Tobin sur le commerce d'euros pourrait s'avérer significative puisque le succès de ce projet pilote politico-monétaire encouragera d'autres pays ou groupes de pays (en Asie du Sud-est ou en Amérique latine, par exemple), à taxer de leur côté les échanges de leurs devises et par là-même à réduire la spéculation monétaire. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que pour les pays du tiers-monde, le risque d'attaques spéculatives deviendra beaucoup plus grand. Pour s'en défendre, il faudra des instruments plus puissants que la taxe Tobin, comme, par exemple, l'obligation de dépôts en espèces (modèle chilien) ou le contrôle par le gouvernement du commerce de la monnaie nationale (modèle malaisien).

3. L'introduction d'une taxe Tobin liée à l'euro va-t-elle pénaliser les entreprises européennes par rapport aux autres entreprises ?

La taxe Tobin accroît le coût des transactions monétaires, c'est certain. Ceci est voulu et doit contribuer à la réduction de la spéculation monétaire à court terme. Par ailleurs, elle réduit le risque sur les taux de change. En prenant les néo-libéraux au mot, cela devrait se traduire par la baisse des coûts de couverture des taux de change, qui sont à opposer à l'augmentation des coûts liés à la taxe Tobin. En revanche : les entreprises américaines, qui ne paient pas la taxe Tobin, profitent aussi de la stabilité croissante entre le dollar et l'euro. Il s'agit là d'un véritable "effet de marchepied", qui pénalise les entreprises de la zone euro.

Tant que cette discrimination concerne des spéculateurs financiers, il n'y a rien à. objecter . Le fait de ne pas pouvoir frapper la totalité des parasites n'est pas une raison pour ne pas prendre des mesures contre ceux que l'on peut atteindre.



En ce qui concerne les exportateurs et les investisseurs directs, il a été clairement établi à plusieurs reprises dans les discussions précédentes que les coûts qu'ils doivent supporter en raison de leur vision à plus long terme sont négligeables, étant donné que se réalise, non pas deux chiffres d'affaires, comme pour les transactions de nature spéculative, mais un seul chiffre d'affaires (en l'occurrence le paiement d'une livraison ou un échange de devises destiné à l'achat de biens d'investissement).

Si l'on est encore sceptique, il existe des solutions pour garantir la totale neutralisation des coûts : les importateurs de la zone euro peuvent obtenir une réduction de la taxe sur le produit des importations au taux de la taxe Tobin et les investisseurs à l'étranger une réduction de l'impôt sur les bénéfices au taux de la taxe Tobin qu'ils ont acquittée. Cela ne demande aucune dépense administrative supplémentaire et atteint à coup sûr l'effet escompté : tous ceux qui ont besoin de devises pour payer des importations, des biens d'investissements ou des salaires à l'étranger ne paient pas la taxe Tobin.

Remarque : l'introduction de la taxe Tobin sur les transactions en euros ne signifie pas que l'Union européenne se coupe des places monétaires internationales. Même lorsque, après l'introduction de la taxe Tobin sur les échanges en euros, l'euro sera échangé à New York, Tokyo, Londres, Francfort, etc. contre (essentiellement) des dollars et d'autres devises, les taux de change se fixeront sur la base de ces échanges (ce qui est néfaste en soi, mais la taxe Tobin ne peut rien y changer). La taxe Tobin appliquée aux échanges en euros rend la spéculation en euros plus chère, la rend donc moins attrayante et contribue à la réduire. Ni plus, ni moins. Ou peut-être plus si l'exemple fait école.

Prof. Dr. Jörg Huffschmid, Université de Brême
Première publication Sand im Getriebe www.attac-netzwerk.de/rundbriefe.
Traduction : Florence Piquemal, traductrice bénévole coorditrad@attac.org

Une nouvelle faillite du FMI

par Mark Weisbrot

Franklin Serrano, économiste à l'université fédérale de Rio de Janeiro, se plaignait récemment du grand nombre d'étudiants en économie qui, passé la licence, partait pour les États-Unis. "Pourtant, il y a pire que leur départ. C'est quand ils reviennent."

"La lésion cérébrale, a-t-il déclaré, est pire que la fuite des cerveaux."

L'Argentine est la dernière économie des pays latino-américains que des économistes formés aux États-Unis ont mal géré et mené à la crise. Le chômage atteint plus de 17 %, l'économie est dans sa quatrième année de récession et le pays se trouve en cessation de paiements d'une dette étrangère qu'il lui est impossible de rembourser. Il n'est pas facile d'être l'enfant adoptif du néolibéralisme.
La monnaie argentine est indexée sur le dollar américain depuis 1991. Pendant un temps, cette situation a donné satisfaction mais, ces dernières années, le peso s'est retrouvé fortement surévalué. Plutôt que de dévaluer, le pays a entassé des montagnes de dettes pour soutenir sa devise tout en assistant à la montée en flèche de ses taux d'intérêt tandis que les investisseurs exigeaient des primes de risque de plus en plus élevées. C'est comme si les États-Unis avaient emprunté 1400 milliards de dollars (70 % du budget fédéral) afin d'empêcher leur propre monnaie - surévaluée - de perdre de sa valeur.

Ce n'est pas la première fois que, au cours de ces dernières années, le FMI a grevé un pays de milliards de dette pour soutenir une devise surévaluée. En 1998, il a fait la même chose au Brésil et en Russie, avec les résultats qu'on pouvait prévoir. Dans les deux cas, la monnaie s'est effondrée plus que rapidement malgré les prêts. Et chaque fois, l'économie a réagi favorablement aux dévaluations, la Russie enregistrant durant l'année 2000 sa plus forte croissance en deux décennies. Dans le cas du Brésil et de la Russie, la raison avancée par le FMI était que si l'on dévaluait la devise, il en résulterait une inflation galopante. Mais cela ne s'est jamais produit.

Le FMI a également obligé l'Argentine à mener une politique d'austérité budgétaire, ce qui a autant de sens que de pratiquer des taux d'intérêt très élevés durant une période d'inflation. Les premières coupes sombres ont affecté les retraites de l'État, les salaires, les indemnités de chômage et d'autres dépenses de protection sociale, ce qui fait que le fardeau du "réajustement" continue de reposer, comme d'habitude, sur ceux qui peuvent le moins le supporter. Et la "restructuration" même de la dette - c'est-à-dire la mise en cessation de



paiements - qui est en cours, peut ne pas contribuer au redressement. Si la devise reste fixée à un taux que les investisseurs perçoivent encore comme surévalué, la crise se poursuivra jusqu'à la chute.

Pourquoi le FMI semble-t-il incapable de tirer l'enseignement de ses échecs répétés ? L'intérêt des créanciers étrangers ne peut être sous-estimé : le maintien du taux de change fixe minimise les pertes des prêteurs américains - même si, finalement, le peso s'effondre. Mais plus généralement, la question est d'ordre politique : l'Argentine s'est pliée à tout ce que Washington lui a dit de faire, et son économie s'est effondrée. Il en a résulté que, malgré sa répugnance envers les "renflouements" de la part du FMI, le gouvernement Bush a hésité à abandonner le gouvernement argentin, ec qui aurait nui à son image. Il a continué à verser de l'argent jusqu'à ce qu'il devienne clair que la dette de l'Argentine ne pourrait jamais être remboursée.

Le sacrifice de l'économie argentine sur l'autel des intérêts impériaux de Washington et des créanciers d'un "marché émergent" est conforme au scénario habituel du FMI, modèle qui a inspiré certaines des plus remarquables interventions de ces dernières années. Dans les économies de transition et en Russie, la priorité cruciale était d'effectuer rapidement une transformation économique irréversible fondée sur la loi du marché, sans tenir compte des conséquences sociales. En cinq ans environ d'une transition menée par le FMI, la Russie perdit la moitié de son revenu national, un déclin sans précédent en l'absence de guerre ou de catastrophe naturelle. Le désir du Fonds monétaire d'ouvrir les économies d'Asie à l'afflux de capitaux américains - dans des pays qui, en raison du niveau élevé de leur épargne, n'avaient pas vraiment besoin de prêts extérieurs - provoqua une sévère crise financière en 1997-1998. Le FMI exploita alors cette crise pour ouvrir davantage ces marchés, l'empira par des taux d'intérêts exorbitants et par l'austérité fiscale, et persuada les gouvernements de la région de se porter garants des dettes envers les prêteurs étrangers.

Le FMI a le pouvoir d'imposer ces politiques d'importance majeure à des douzaines de pays parce qu'il domine un cartel de créanciers, très semblable au cartel pétrolier de l'OPEP. Ceux qui refusent de suivre les "conseils" du FMI s'aperçoivent qu'ils n'ont plus accès au crédit de la Banque mondiale et d'autres prêteurs multilatéraux - tels la Banque interaméricaine pour le développement (Inter-American Bank for Development) ou les gouvernements du G7 - ou même au crédit privé.

Les aides financières du FMI sont généralement approuvées par la presse, qui les présente comme des "renflouements". En fait, ce sont les banquiers et les détenteurs de créances, spécialement ceux de l'étranger, qui sont renfloués ; la population, les pauvres en particulier, est jetée par-dessus bord. À long terme, le néolibéralisme du FMI et de la Banque mondiale - et leur capacité à appliquer leur programme - a considérablement contribué au déclin de la croissance économique de la majorité des pays à faibles et moyens revenus. En Amérique latine, le PIB par habitant n'a augmenté que de 6 % ces 20 dernières années, contre 75 % pendant la période 1960-1980.

Et tandis que, entraînées par la récession des États-Unis, les économies d'Amérique latine agonisent, on prend mieux conscience de la faillite de cette longue expérience économique. Le règne des économistes formés aux États-Unis et celui de leurs commanditaires à Washington pourrait être en train de prendre fin.

Mark Weisbrot. Co-directeur de CEPR
Publié en collaboration avec CEPR www.cepr.net
Traduction : coorditrad@attac.org

L'Argentine : un pays pauvre, aux millionnaires en fuite

Par Julio Nudler

Une des raisons élémentaires qui explique (ou du moins aide à expliquer) la banqueroute de l'Argentine : il s'agit de la différence entre le taux d'intérêt que le pays ou ses habitants prennent quand ils investissent leur liquidité à l'extérieur du pays et celui qu'ils payent quand ils s'endettent à l'étranger. Cette différence s'est accrue très rapidement ces dernières années parce que les deux taux ont pris des directions opposées. Le taux que les argentins paient quand ils prennent un crédit, où obtiennent un financement en plaçant des titres, a augmenté vertigineusement, comme le prouve l'explosion du risque pays. Cette surtaxe approche actuellement les 30 % annuel. Pendant ce temps la réduction des taux d'intérêt des Etats-unis, jusqu'à son niveau actuel de 2 %, a diminué la rente des fonds placés à l'extérieur. Sur le volume des fonds que les résidents argentins laissent à l'extérieur, nous n'avons que des estimations, qui de plus divergent entre elles. Ce qui est certain c'est que ces capitaux en fuite



ont augmenté de façon significative ces 12 derniers mois et qu'ils sont normalement (en negro). Selon le calcul officiel de la balance des paiements, en 1997 les argentins ont gagné en intérêts 4600 millions de dollars et ont payé 8800 millions. Mais ce rapport s'est détérioré rapidement et en 2000 les intérêts gagné atteignaient alors 6367 millions tandis que 12338 millions étaient payés. Pour le premier semestre de 2001, 2877 millions ont été obtenus et 6163 millions payés.

La différence essentielle entre ces deux poles c'est que les services des dettes, publique et privée, se traduisent en remises concrètes de devises, tandis que les intérêts que rapportent les placements des argentins à l'étranger ne sont pas, sauf exception, des revenus pour le pays. Le compte service de la balance des paiements enregistre de la même façon des intérêts actifs et passifs, mais la rente financière qui ne revient pas dans le pays apparaît sur le compte capital comme une sortie, car elle correspond à une accumulation d'actifs à l'extérieur du pays.

Conformément aux normes d'imposition, la rente financière de source étrangère (c'est-à-dire obtenue hors du pays) engendre des gains, à la différence de la rente interne qui en est exempte. Quand les possesseurs de ces capitaux sortis du pays les déclarent, ce qui arrive rarement.

Si on suppose que l'Argentine a une dette de 150 000 millions de dollars US et que les argentins possèdent hors des frontières un chiffre similaire, on n'est pas très loin de la réalité. Si tout l'argent que les habitants ont sorti du pays était placé dans des placements fixes en banque offshor, recevant un taux d'intérêt de 2 %, la rente serait de 3 000 millions de dollars.

D'autres part si les argentins devaient réévaluer leur dette en fonction des taux du marché, ils devraient payer 35 % ou 52 500 millions par an. La différence entre intérêts gagnés et payés est de 50 000 millions par an, même si le capital possédé et celui de l'endettement sont du même montant.

L'impossibilité, évidente, d'affronter un tel abîme entre intérêts actifs et passifs explique que l'Argentine soit sortie du marché de crédit volontaire et la situation de "default" nationale. Il s'agit d'une même quantité d'argent, mais avec des prix complètement différents selon qu'ils appartiennent à ou soient une dette pour les argentins. Ce fossé, chaque fois plus creusé, s'appelle le risque. Même l'argent de la Banque centrale s'est déprécié en tant qu'actif financier, à cause des décisions successives à la baisse d'Alan Greenspan, que les opposants à la dollarisation ont vu fondre devant un de leurs arguments, ce qu'on appelle le "senoreaje". C'est à dire les intérêts gagnés par Roque Maccarone en investissant les réserves (qui s'amenuisent) à l'extérieur. Comme la dollarisation impliquerait la disparition de ces réserves, qui iraient à ceux qui possèdent des pesos, la Banque centrale ne pourrait en tirer aucun "jus".

Pourtant actuellement elle n'en a que quelques gouttes. Il y en a qui se demandent pourquoi le pays est en banqueroute alors les argentins possèdent à l'extérieur autant de dollars qu'ils en doivent. Pour cette situation paradoxale, il y a deux réponses. Une, que les argentins sont une chose et l'Argentine une autre. La seconde est expliquée ci-dessus. Si le prix du marché de l'argent de l'actif coïncidait avec celui du passif, cela serait une autre paire de manche. Mais actuellement la différence est de 17 à 1.

Julio Nudler.
Première parution Correo Informativo informativo@attac.org
Traduction : coorditrad@attac.org

Brèves d'OMC

par omc.marseille@attac.org

A- Groupe de Travail sur les règles de l'AGCS :

Les discussions ont buté sur la décision d'établir ou non des mesures de sauvegarde malgré la proximité de la date butoir du 15 Mars prochain pour y parvenir. Il a également été question, dans un autre sous-comité de l'AGCS, de l'application du "test de nécessité" dans le cadre des règles nationales affectant le commerce des services. Le test de nécessité qui a soulevé beaucoup de craintes dans la société civile, exige que "les mesures relatives aux obligations de procédures, de qualification, de respect des normes techniques et de licences, ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce des services". Les discussions tournent autour de son application généralisée ou limitée uniquement aux engagements spécifiques ayant un impact sur les régulations internes. La très grande majorité des Membres de l'OMC désire en limiter la portée uniquement aux secteurs et modes de fourniture dans lesquels ils ont pris des engagements spécifiques, bien que cette



disposition puisse être comprise comme englobant l'ensemble des réglementations nationales. La question se pose donc de savoir si une décision sur la portée des mesures devrait être recherchée avant tout accord sur leur contenu même ou si au contraire son champ d'application devrait être décidée ultérieurement. Les Membres seraient loin d'être parvenus à un accord multilatéral sur les réglementations internes.

B- Résultats mitigés de Doha pour les PED, a reconnu l'UE :

Pour Peter Carl, DG de la Commission de l'UE pour le Commerce, l'accès au marché a constitué l'élément le plus intéressant à Doha pour les PED, suivi de loin par la réforme de l'OMC et par l'assistance technique. Concernant celle-ci, L'UE se propose d'aider les pays ACP à établir des bureaux régionaux à Genève, dont on s'attend à ce qu'ils négocient des accords de libre-échange avec l'UE à partir de l'accord de Cotonou.. Pour beaucoup d'ONG cependant, les délégations ACP subiraient ainsi une contrainte excessive, puisque devant tout à la fois conclure des accords avec l'UE et avec l'OMC.

C- L'UE adopte un nouveau GSP (Système Généralisé de Préférences):

Ce système est destiné à faciliter l'entrée des importations des PED dans l'UE, tout en renforçant les incitations pour que ces pays se conforment aux normes environnementales et sociales essentielles. Le Nouveau GSP prendra effet au 1er janvier 2002 et sera maintenu jusqu'en fin 2004. La redéfinition des objectifs portent essentiellement sur :

-la restauration des marges préférentielles qui ont été érodées par la réduction actuelle des taux tarifaires suivant le principe de la Nation la Plus Favorisée.

-L'amélioration de l'efficacité du GSP comme instrument du développement durable

Ce projet mine-t-il l'initiative EBA (Tout sauf les Armes) destiné à ouvrir le marché européen sans droits de douane aux 49 PMA (Pays les Moins Avancés) ? Il y a controverse à ce sujet. En étendant en effet le libre accès à un plus grand nombre de PED, les concessions tarifaires faites aux PMA d'après le projet EBA perdent de leur intérêt. C'est pourquoi un pays comme la Suède est opposée à un changement dans le GSP, car il contredit le premier but du nouveau projet, la restauration des marges préférentielles.

L'autre sujet controversé porte sur les incitations spéciales pour améliorer l'environnement et le droit du travail."en soutien au développement durable". Ainsi seraient éligibles à une baisse tarifaire de 5 % supplémentaire, les pays qui appliqueraient de façon stricte les normes environnementales ou les 8 conditions sociales de base du BIT. Jusqu'ici la plupart des pays, ne désirant pas être liés par ces conditions, n'ont pas désiré y souscrire.

D- L'INDE refuse que Mike Moore préside le Comité des Négociations Commerciales :

L'Inde s'opposera à toute tentative du DG de l'OMC, Mike Moore, de présider le Comité des Négociations Commerciales qui supervisera les négociations ressortant de la 4e Conférence de Doha. Pour ce pays, "toute présidence éventuelle de Moore sera considérée comme le signe certain que les pays développés de l'OCDE veulent s'emparer de la direction des travaux, avec des effets conséquents sur les intérêts du reste du monde." Moore a déjà cherché et obtenu le soutien des USA et de l'UE pour accéder à cette présidence. Pour l'Inde, le Président du Conseil Général, S.Harbinson ne serait acceptable à ce poste que s'il montre des signes rassurants de neutralité.

E- Comité de l'Agriculture :

-Environnement : Le débat s'est concentré sur le niveau de distorsion commerciale considéré comme légitime dans le cas d'aides gouvernementales accordées aux exploitants agricoles dont les activités remplissent un rôle favorable à l'environnement.

La Norvège a fait valoir que pour que les préoccupations non commerciales puissent être correctement traitées, il était nécessaire qu'un niveau minimum de production nationale soit assuré. Afin d'éviter un contrôle et des coûts administratifs élevés, elle propose de trouver une solution médiane éventuellement dans un mécanisme en dehors de la Boite Verte . Celle-ci, qui traite des problèmes environnementaux en agriculture, demande à ce que les soutiens financiers soient ou bien découplés de la production ou adaptés pour ne créer aucune distorsion commerciale, ou tout au moins la plus minime possible.

Le Groupe de Cairns a rappelé sa position : la libéralisation commerciale de l'agriculture était

la meilleure garantie d'un développement harmonieux de l'environnement. Ils ont souligné en particulier que les subventions des pays développés modifiant la production et le commerce peuvent conduire à une diminution des bénéfices agricoles des PED – et donc à leur appauvrissement – , ce qui serait une des principales causes de la dégradation de l'environnement. Le Groupe a également demandé la révision de l'Annexe II § 12 de l'Accord sur l'Agriculture (Programmes environnementaux), selon lequel les soutiens créateurs de distorsions commerciales peuvent être justifiés pour répondre aux objectifs environnementaux.

-Aide alimentaire : L'UE, la Japon, le Mercure, la Namibie, la Norvège et 7 PED ont en particulier discuté de la façon de parvenir à une aide alimentaire qui ne gênerait ni la production nationale des pays réceptionnaires, ni les exportations des pays producteurs. Ce débat a intégré le problème du contournement possible des engagements sur les subventions à l'exportation à travers les programmes d'aide alimentaire.

La plupart des pays estiment que l'aide devrait être fournie uniquement sous forme de dons, bien que le Japon et les USA pensent que cela conduirait à introduire une certaine rigidité dans le mécanisme.

Un grand nombre de PED réclament :

-Des engagements contraignants de la part des pays donateurs;

-Lorsque les cours du marché se situent à un niveau élevé, les volumes de l'aide devraient augmenter;

-Cette aide devrait être accordée en fonction de la demande;

-Il faudrait accorder une assistance financière et technique pour aider à l'amélioration de la productivité agricole et des infrastructures des Etats plutôt qu'ils ne deviennent dépendants de l'aide;

-Une plus grande transparence de l'aide en la notifiant au Comité de l'Agriculture.

Certains pays développés, dont la Norvège, sont d'accord avec une partie de ces demandes.

-Préférences commerciales : Si la plupart des pays développés et des PED estiment que les mécanismes d'accès préférentiel au marché sont d'un intérêt crucial pour les pays pauvres, ils admettent que les réductions tarifaires conduisant à la libéralisation progressive du commerce dans le domaine agricole peuvent conduire à l'érosion des préférences commerciales, de sorte que les pays en bénéficiant pourraient avoir besoin d'une aide pour adapter leurs économies. Certaines petits Etats insulaires font valoir qu'ils pourraient avoir besoin d'un traitement préférentiel de longue durée, ce qui ne gênerait en rien les autres Etats en raison de la part négligeable des petits Etats dans le commerce agricole mondial.

Des pays, comme l'Australie, mettent en doute l'efficacité de ces préférences, estimant qu'elles empêchent les pays en bénéficiant de se diversifier et les autres de leur fournir les produits en faisant l'objet. Aussi serait-il bien préférable, selon elle, que la libéralisation du marché soit accompagnée de l'élimination des subventions.

-Le bien-être animal et l'étiquetage : L'UE et la Suisse ont continué à soutenir que l'étiquetage pourrait constituer une option pour traiter les problèmes non commerciaux sans distorsion pour le commerce, les consommateurs pouvant choisir librement les produits répondant à leur attente, dans les domaine du bien-être animal et des produits de ferme bio. De plus, l'étiquetage pourrait améliorer l'accès au marché en augmentant la confiance du consommateur.
La Suisse a rejoint l'UE pour que le Boite Verte soit réexaminée afin de permettre aux Etats d'accorder à leurs fermiers des compensations pour les coûts supplémentaires engendrés par l'application de normes nationales plus élevées portant sur le bien-être animal.

F- Services :

Problèmes horizontaux : L'UE, les USA et la Suisse en particulier ont mis en doute l'allégation selon laquelle l'AGCS avait des effets négatifs sur les PED, dans la mesure où le groupe qui en faisait état (Cuba, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda, le Zimbabwe et la Zambie) déclarait dans le même temps qu'un bilan était la condition requise pour obtenir les informations nécessaires pour faire une telle allégation. D'autres pays développés ont critiqué le rapport pour s'être basé sur des données dépassées.

Une nouvelle communication début Décembre souligne les points auxquels les PED ont à faire face actuellement, tels les grands écarts dans les capacités d'exportation séparant pays



développés et PED ou les difficultés à concurrencer les entreprises transnationales. Le rapport se termine par une série de recommandations à prendre en compte pour conduire l'évaluation, en particulier l'implication d'autres organismes tel que la CNUCED.

Le WWF et le CIEL (Centre for International Environmental Law) ont publié un appel qui plaide en faveur d'une analyse "cout-avantage" à mener avant la prochaine phase de négociation pour l'accès au marché.

Libéralisation autonome : Les pays latino-américains et asiatiques ont présenté un rapport sur ce sujet. Les négociations sur les crédits à accorder pour la libéralisation des services a révélé une possibilité nouvelle pour surmonter l'impasse actuelle; fallait-il les limiter aux seuls PED ou également aux pays développés jusqu'à un certain niveau ?

Le Pakistan et d'autres ont évoqué l'application de l'Art.IV de l'AGCS (participation accrue des PED dans le commerce des services) soulignant l'importance de la disposition comme partie intégrale du traitement spécial et différentié (S&D) pour les PED. La communication conclue que les Membres , bien que l'AGCS contienne plusieurs mesures S&D, devraient être tenue pour responsable de leur déficience dans l'application des mesures en raison du "désintérêt que certains ont montré".

Il a été décidé de retarder la décision sur le futur programme de travail du Conseil jusqu'à Mars 2002, au moment où les Etats doivent faire l'inventaire des résultats des négociations sur l'AGCS.

Dispositions sur l'assistance technique : Le Déclaration de Doha a indiqué la nécessité d'une coordination avec les autres agences et les donateurs. "Ce qui a été promis à Doha est infiniment plus étendu que ce que l'OMC peut réaliser à elle seule". Le programme complet devrait impliquer des organismes comme la Banque Mondiale et la CNUCED.

G- Le "Fast-track" adopté d'une voix par la Chambre des Représentants (215-214):

Pour obtenir le soutien des Démocrates le texte contenait plusieurs amendements en liaison avec l'environnement et le monde du travail. Les organisations qui s'occupent de l environnement l'ont toutefois vivement critiqué, car il pourrait empêcher que des dispositions environnementales, sanitaires ou sociales soient incluses dans de futurs accords commerciaux. Ce nouveau texte accorde le "fast track" à l'Administration Bush jusqu'en 2007 (sauf désaveu du Congrès en 2005).

Groupe « Traités internationaux » de Marseille.
Omc.marseille@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/rdv pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

Vendredi 21 : FRANCE: METZ – LAVAL

Samedi 22: DANMARK: KVINDER / FRANCE: PARIS 11 / ITALIA: BOLOGNA - PALERMO

Dimanche 23: FRANCE: PARIS 11